

SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

du 3 avril 2019

Sous la présidence de M. SCHEYDECKER Camille, Maire.

Membres présents : Mmes et MM. HAASSER Mireille, MEYER Albert, BURGARD Marie-Louise, MULLER Patrick, AMBOS Danièle et MEY Dominique, Maires-Adjoints.

Mmes et MM. WERNERT Georges, LAMS Jean-Claude, BARTH Odette, EISENMANN Etienne, MARTIN Yvonne, MIESCH Liliane, BRUCKER Stéphane, BACH Frédéric, EGGERMANN Nathalie, ERNEWEIN Arnaud (arrivé à 20h20 au point n° 4), SCHLUR Anne-Catherine, KOENIG Jean-Louis et BAILLY Jean-Claude.

Membres absents excusés : Mmes et MM. LIENHARDT Jacqueline (procuration à SCHEYDECKER Camille), STEIN Véronique (procuration à MARTIN Yvonne), HUCK Daniel (procuration à AMBOS Danièle), HAAS Ludovic (procuration à MEYER Albert), BURGER Lourdes (procuration à BAILLY Jean-Claude), ELCHINGER Thibaut (procuration à LAMS Jean-Claude) et KLEIN Renée (procuration à HAASSER Mireille).

Vu que plus de la moitié des membres actifs sont présents, le Conseil Municipal a qualité de pouvoir délibérer de façon valide. La séance est ouverte sous la présidence de M. le Maire à 19,30 heures.



Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 27 mars 2019 et affiché ce même jour dans le couloir de la Mairie.



M. le Maire propose de désigner le secrétaire de séance : après vote à mains levées unanime, Mme HAASSER Mireille est désignée comme secrétaire de séance pour la réunion du 3 avril 2019.



Avant de passer à l'ordre du jour, M. le Maire propose au Conseil Municipal de rajouter les points suivants à celui-ci, en raison de l'urgence des décisions à prendre :

- ◆ Approbation de la convention relative à la mission ADS avec l'ATIP,
- ◆ Approbation de la convention partenariale dans le cadre du Contrat Départemental du Territoire d'Action Nord pour le renforcement de l'offre sportive à destination des collégiens du Collège Albert Camus de Soufflenheim,
- ◆ Décision de principe pour la mise en place d'une agence postale communale.

Ces propositions sont acceptées à l'unanimité des membres présents.



N° 037/2019 ◆ Approbation du Budget Primitif 2019 du Budget Annexe de la Forêt.

Le Conseil Municipal,

- Vu la délibération n° 020/2019 du 27 mars 2019 relative à la tenue du débat d'orientation budgétaire du Budget Primitif 2019 concernant le Budget Annexe de la Forêt,

- Vu l'avis de la commission des finances réunie les 27 février, 6 et 13 mars 2019,

- Vu la note de présentation et de synthèse relative aux Budgets Primitifs 2019 transmise à chaque conseiller dans le cadre de l'invitation à la présente réunion,

- Après délibération et étude minutieuse des documents budgétaires,

- Après avoir entendu les explications détaillées du Maire et de M. MEYER Albert, Adjoint au Maire,

- Après vote à mains levées unanime,

décide :

1) De voter le Budget Primitif 2019 au niveau des chapitres pour la section de fonctionnement,

2) D'approuver le Budget Primitif 2019 du service annexe de la Forêt et de l'arrêter comme suit :

Section de fonctionnement	Dépenses	Recettes
Nouveaux crédits	416 576,21	121 893,00
Virement à la section d'investissement	0,00	0,00
Excédent antérieur reporté (art. R 002)	0,00	294 683,21
Déficit antérieur reportés (art. D 002)	0,00	0,00
Total	416 576,21	416 576,21

Section d'investissement	Dépenses	Recettes
Nouveaux crédits	0,00	0,00
Virement de la section de fonctionnement	0,00	0,00
Excédent antérieur reporté	0,00	0,00
Déficit antérieur reporté	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00
Total	0,00	0,00



N° 038/2019 ◆ Fixation du taux des taxes communales applicables en 2019.

Le Conseil Municipal,

- Après avoir entendu les explications du Maire et sur sa proposition,

- Considérant le débat d'orientation budgétaire du 27 mars dernier,

- Après discussion, délibération et vote à mains levées unanime,

décide :

1) De ne pas augmenter les taux d'imposition des taxes directes locales en 2019 et de fixer ces taux comme suit :

- Taxe d'habitation : 15,23 %,
- Foncier bâti : 16,31 %,
- Foncier non bâti : 65,63 %.



N° 039/2019 ◆ Attribution de subventions diverses.

Le Conseil Municipal,

- Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

- Après avoir entendu les explications du Maire et sur sa proposition,

- Après discussion, délibération et vote à mains levées dont le résultat était de 25 voix pour et 1 abstention, décide à la majorité absolue :

1) D'attribuer les subventions suivantes pour l'année 2019 :

Article 6574 - Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé			
OBJET	Prévu BP 2019	OBJET	Prévu BP 2019
Musique Municipale	4 600,00	Donneurs de sang (association des)	310,00
Musique Municipale : école de musique	17 000,00	Pêche et protection du milieu aquatique (association pour la) APPMA - subv p/bal populaire	500,00
Sapeurs-Pompiers (amicale des)	2 300,00	Pêche et protection du milieu aquatique (association pour la) APPMA	310,00
Amis de la nature et des oiseaux (A.N.O.)	155,00	Brunnebari (assoc. du quartier du)	310,00
Anciens Combattants d'Afrique du Nord (A.F.N.)	155,00	Unterdorf (assoc. des habitants du quartier)	310,00
Assoc. Sportive du Collège de Soufflenheim	155,00	Aviculture (association d') - subv. p/organisation bal du 13 juillet	400,00
Blue Concept Expérience	155,00	Football-Club de Soufflenheim - subv p/bal populaire	500,00
Chorale "chants de la vie"	155,00	Kandern (ville de) - subv. p/"reiturnier"(tournoi de cavaliers)	500,00
Chorale Ste Cécile	155,00	MC Mothern - subv p/Yann CRNJANSKI moto-cross	250,00
Copains Maurice (amicale des)	155,00	AGES (assoc. de gestion des équipes sociaux) - Péricolaire régularisation	7 020,00
Paul Messner (association)	155,00	AGES (assoc. de gestion des équipes sociaux) - Péricolaire 2019	230 587,00
SOUFFLEVENTS	155,00	Aide à la formation BAFA	1 000,00
Souffle d'Arts de Soufflenheim (assoc. culturelle)	155,00	OMACLS	16 735,00
Sunderfeet	155,00	Séjour enfants CLH, classes découv. etc... dcm=46,00€ x 96 enfants	4 416,00
A.C.L. St Joseph (assoc. cult & loisirs)	310,00	Réserve article 6574	1 000,00
Association Portugaise de Soufflenheim	310,00		
		Total article 6574	290 373,00

Article 6748 - Autres subventions exceptionnelles		
OBJET		Prévu BP 2019
Cercle culturel & sportif Aloysia - section théâtrale	Subv. exceptionnelle p/déplacement à Paris	3 000,00
Chorale Ste Cécile	Subv. exceptionnelle p/ grand concert à l'Eglise	500,00
Conseil de fabrique de l'Eglise	Particip. aux frais de consommation de gaz (1/3)	1 500,00
Ecole élémentaire L.Cazeaux (coopérative de l')	Particip. projet arts plastiques "Horea"	1 500,00
	Particip. stage d'équitation : 48 élèves x 20€	960,00
	Particip. stage kanoë : 91 élèves x 20€	1 820,00
	Particip. transport piscine : 76 élèves	1 420,00
Football-Club de Soufflenheim	Subv. exceptionnelle p/tonne annuelle du terrain de football	3 000,00
KLINGLER Nicolas et/ou REINHARDT Loic	Subv. except p/particip. au 4L Trophy du 21/02 au 03/03/19 (dcm 59 - 12/07/18)	200,00
Réserve article 6748	Réserve de crédit	1 000,00
Tennis-Club de Soufflenheim	Subv. exceptionnelle p/40ème anniversaire	3 000,00
	Total article 6748	17 900,00

Article 20421 - Subventions d'équipement aux personnes de droit privé : biens mobiliers, matériels et études		
OBJET		Prévu BP 2019
Amicale des Jeunes Sapeurs-Pompiers de la Moder	Subv. achat casques et parkas p/2 jeunes de Soufflenheim	300,00
Amis de la nature et des oiseaux (A.N.O.)	Subv 15% s/construction chalet en bois démontable p/oktoberfest	450,00
Arts martiaux Rhénan	Subv 15% s/raquettes	70,00
Association Portugaise de Soufflenheim	Subv 15% s/achat lave-vaisselle	150,00
Brunnebari (assoc. du quartier du)	Subv 15% s/imprimante, plaque induction, percolateur café, machine à saucisses	81,00
Cercle culturel & sportif Aloysia	Subv 15% s/achat de chaises	540,00
Conseil de Fabrique	Subv 50% s/travaux de relevage de l'orgue de l'Eglise	21 000,00
Pêche & protect. du milieu aquatique (Assoc. pour la) AP	Subv 15% s/achat débroussailluse	105,00
	Subv 15% s/achat glissières carrées	550,00
Réserve compte 20421 - biens mobiliers, matériels & études	Réserve de crédit	1 000,00
Sapeurs-Pompiers (amicale des)	Subv 15% s/ acquisition 2 tonnelles pliables	225,00
	Subv 15% s/ acquisition sono portable et micro	105,00
	Subv 15% s/ acquisition tables et bancs	300,00
SOUFFLE'N MOVE	Subv 15% s/achat haltères	20,00
	Subv 15% s/achat tee-shirts	120,00
Tennis-Club de Soufflenheim	Subv. 15% s/achat divers matériels	175,00
Volley-ball (club de)	Subv 15% s/achat divers matériel	135,00
	Total article 20421	25 326,00

Article 20422 - Subventions d'équipement aux personnes de droit privé : bâtiments et installations		
OBJET		Prévu BP 2019
A.C.L. St Joseph (assoc. cult & loisirs)	Subv 15% s/travaux transformation chambres en réfectoire	5 000,00
	Subv 15% s/travaux abri-auvent	2 885,00
Association Portugaise de Soufflenheim	Subv 15% s/peinture de l'auvent	150,00
	Subv 15% s/remplacement 2 portes	2 400,00
Aviculture (Association d')	Subv 15% s/travaux revêtement de sol au foyer	700,00
Cercle culturel & sportif Aloysia	Subv 15% s/agrandissement du plan de travail de la cuisine du foyer	184,00
	Subv 15% s/garde corps du foyer	225,00
Réserve compte 20422 - bâtiments & installations	Crédit de réserve	1 500,00
Sapeurs-Pompiers (amicale des)	Subv 15% s/acquisition garage	810,00
Subv. p/ravalement de façades	Subv annuelles	5 000,00
	Total article 20422	18 854,00

◆ ◆ ◆ ◆ ◆

N° 040/2019 ◆ Constitution de provisions pour risques.

Le Conseil Municipal,

- Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,
 - Après discussion, délibération et vote à mains levées unanime,
- décide :

- 1) De constituer les provisions pour risques suivantes au Budget Primitif Principal de la Commune pour l'année 2019 :
 - Article D-6815 et R-15112 : 10.000,00 € pour les litiges/contentieux en cours,
 - Article D-6815 et R-15182 : 30.000,00 € pour les créances irrécouvrables,
 - Article D-6865 et R-15172 : 60.000,00 € pour les garanties d'emprunts.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆

N° 041/2019 ◆ Approbation du Budget Primitif 2019 du Budget Principal de la Commune.

Le Conseil Municipal,

- Vu la délibération n° 020/2019 du 27 mars 2019 relative à la tenue du débat d'orientation budgétaire du Budget Primitif 2019 concernant le Budget Principal de la Commune,
- Vu l'avis de la commission des finances réunie les 27 février, 6 et 13 mars 2019,
- Vu la note de présentation et de synthèse relative aux Budgets Primitifs 2019 transmise à chaque conseiller dans le cadre de l'invitation à la présente réunion,
- Après avoir entendu les explications détaillées du Maire et de M. MEYER Albert, Adjoint au Maire,
- Après étude minutieuse des documents budgétaires,
- Après votes à mains levées,

décide :

- 1) A l'unanimité de voter le Budget Primitif 2019 de la Commune :
 - au niveau des chapitres pour la section de fonctionnement,
 - au niveau des chapitres pour la section d'investissement, avec définition des opérations,
- 2) D'approuver à la majorité absolue (24 voix pour et 3 abstentions) le Budget Primitif 2019 de la Commune et de l'arrêter comme suit :

Section de fonctionnement	Dépenses	Recettes
Nouveaux crédits	3 589 151,29	3 710 926,00
Virement à la section d'investissement (art. D 023)	209 987,69	0,00
Excédents antérieurs reportés (art. R 002)	0,00	88 212,98
Déficits antérieurs reportés (art. D 002)	0,00	0,00
Total	3 799 138,98	3 799 138,98

Section d'investissement	Dépenses	Recettes
Nouveaux crédits	798 258,22	588 270,53
Virement de la section de fonctionnement (art. R 021)	0,00	209 987,69
Excédents de fonctionnement capitalisés (art. R 1068)	0,00	220 334,16
Excédents antérieurs reportés (art. R 001)	0,00	0,00
Déficits antérieurs reportés (art. D 001)	20 151,92	0,00
Restes à réaliser	228 166,24	27 984,00
Total	1 046 576,38	1 046 576,38

- 3) D'approuver les dépenses d'investissement prévues dans les différentes opérations d'équipement, telles que détaillées dans les tableaux ci-dessous :

comptes	détails	prévu BP	réalisé	total prévu
D001-01*020	déficit d'investissement reporté	20 151,92	0,00	20 151,92
D020-01*020	dépenses imprévues d'investissement	40 000,00	0,00	40 000,00
D1641-01*020	remb.capital emprunts CTM+terrain militaire r.Betschdorf+invest & terrains 2017	160 220,00	0,00	160 220,00
D1641-01*411	remb.capital emprunt construct.centre sportif Céram	123 233,00	0,00	123 233,00
D1641-01*822	remb.capital emprunt travaux diverses rues 2009	96 147,00	0,00	96 147,00
D165-01*020	rembours.de cautions - garages rue de Betschdorf	2 000,00	0,00	2 000,00
D165-01*020	rembours.de cautions - 35 rue de la Montée	1 000,00	0,00	1 000,00
D165-01*824	rembours.de cautions - jardins familiaux	2 000,00	0,00	2 000,00
		444 751,92	0,00	444 751,92
R10222-01*020	FCTVA	80 000,00	0,00	80 000,00
R1068-01*020	excédent antérieur capitalisé	220 334,16	0,00	220 334,16
R165-01*020	cautionnements reçus - garages rue de Betschdorf	2 000,00	0,00	2 000,00
R165-01*020	cautionnements reçus - 35 rue de la Montée	1 000,00	0,00	1 000,00
R165-01*824	cautionnements reçus - jardins familiaux	2 000,00	0,00	2 000,00
R10226-01*020	Taxe d'aménagement	24 000,00	0,00	24 000,00
		329 334,16	0,00	329 334,16
R021-02*020	transfert de la section de fonctionnement	209 987,69	0,00	209 987,69
R15112-02*020	provisions litiges et contentieux /Cne (voir D-6815)	10 000,00	0,00	10 000,00
R15182-02*020	provisions p/créances irrécouvrables (voir D-6815)	30 000,00	0,00	30 000,00
R28...-02*020	amortissements 2019 (voir D-6811)	188 795,53	0,00	188 795,53
R15172-02*020	provisions p/garanties d'emprunts (voir D-6865)	60 000,00	0,00	60 000,00
		498 783,22	0,00	498 783,22
D20421-03*025	subventions d'équipement - biens mobiliers	25 326,00	0,00	25 326,00
D20422-03*020	subventions d'équipement - bâtiments & installations	5 000,00	0,00	5 000,00
D20422-03*025	subventions d'équipement - bâtiments & installations	13 854,00	0,00	13 854,00
		44 180,00	0,00	44 180,00

D2111-189*020	acquis.terrains lieu dit "Biltz" + frais de notaire	0,00	2 000,00	2 000,00	
D2111-189*020	achat terrains ROTH J.Louis + frais notaire	-2 500,00	2 500,00	0,00	
D2111-189*020	acquis.terrains SCI Scheydecker + frais de notaire	0,00	1 800,00	1 800,00	
D2111-189*020	achat de terrains de la SCI La Forêt & indivis.MAECHLER	39 000,00	0,00	39 000,00	
D2111-189*824	Réserve pour acquis.immobilières & frais de notaire	3 364,90	16 479,63	19 844,53	
D2112-189*822	Ces.grat.clos des Bois R.Fossé : frais de notaire	-304,90	304,90	0,00	
D2112-189*822	frais notaire s/acquis.terrain Le Saux Laurent	-560,00	560,00	0,00	
		39 000,00	23 644,53	62 644,53	
R024-189*020	vente immeubles 3 grand rue (anc. Rubel) & 16 rue du marché (anc.Messner)	150 000,00	0,00	150 000,00	
R024-189*020	vente de terrains au centre E.Leclerc de Soufflenheim	20 275,00	0,00	20 275,00	
		170 275,00	0,00	170 275,00	
D2051-190*020	acquis.logiciels informatique p/mairie	936,40	263,60	1 200,00	
D2051-190*020	frais de développement & mise à jour du site internet	1 200,00	0,00	1 200,00	
D2183-190*020	acquis.matériel informatique p/mairie	1 275,53	3 224,47	4 500,00	
		3 411,93	3 488,07	6 900,00	
D21571-191*822	acquis.d'un véhicule p/services techniques	3 000,00	10 000,00	13 000,00	
D2158-191*33	acquis.d'une aublaveuse p/centre socio-culturel	5 300,00	0,00	5 300,00	
D2158-191*33	acquis.panneaux d'exposition & chariots de rangement	2 000,00	0,00	2 000,00	
D2158-191*823	acquis.d'une désherbeuse à eau chaude p/services techniques	0,00	30 000,00	30 000,00	
D2158-191*823	acquis.d'un broyeur de branches p/services techniques	0,00	16 000,00	16 000,00	
D2184-191*020	acquis.tables, bancs & racks de rangement	3 200,00	0,00	3 200,00	
D2161-191*020	acquis.oeuvre artistique p/mairie	2 500,00	0,00	2 500,00	
		16 000,00	56 000,00	72 000,00	
R024-191*821	cession ancienne nacelle	200,00	0,00	200,00	
R1328-191*823	Agence de l'Eau - Subvention sur acquis.désherbeuse à eau chaude	0,00	12 000,00	12 000,00	
R1328-191*823	Agence de l'Eau - Subvention sur acquis.d'un broyeur à branches	0,00	8 484,00	8 484,00	
		200,00	20 484,00	20 684,00	
D21534-246*814	travaux d'éclairage public dans la grand rue	8 710,00	0,00	8 710,00	
		8 710,00	0,00	8 710,00	
D21311-250*020	travaux réaménagement de la salle de séances de la mairie	1 925,00	0,00	1 925,00	
D21311-250*020	aménagement mairie / ancienne poste	80 000,00	0,00	80 000,00	
D21311-250*020	mise en conformité tableau électrique de la mairie	8 000,00	0,00	8 000,00	
D21316-250*026	restauration peintures murales de la chapelle du cimetière	1 600,00	15 000,00	16 600,00	
D21318-250*020	mise aux normes accessibilité handicapés progr 2018 (halle + dojo/football)	0,00	49 000,00	49 000,00	
D21318-250*020	réhabilitation de la halle du marché	118 831,29	0,00	118 831,29	
D21318-250*110	consolidation charpentes des logements de gendarmerie autoroutière	10 000,00	0,00	10 000,00	
D21318-250*33	aménagt cave école élémenten bibliothèque & salle à vocation culturelle	3 800,00	5 030,00	8 830,00	
D21318-250*414	acquisition d'un organigramme de clés pour le Dojo	0,00	3 500,00	3 500,00	
D2184-250*020	acquis.mobilier p/mairie - salle de séances du conseil municipal	0,00	50 000,00	50 000,00	
		224 156,29	122 530,00	346 686,29	
R1328-250*020	subv.p/aménagt bureau de poste communal (mairie)	20 000,00	0,00	20 000,00	
R1328-250*026	particip.assoc.P.Messner s/trav.restaur.peintures murales chapelle cimetière	0,00	7 500,00	7 500,00	
		20 000,00	7 500,00	27 500,00	
D2158-261*411	frais de traçage d'un terrain de Badminton au Céram	1 200,00	0,00	1 200,00	
		1 200,00	0,00	1 200,00	
D21312-292*211	acquis.stores brise soleil extérieurs p/école maternelle Perrault	22 000,00	0,00	22 000,00	
D21312-292*211	mise aux normes accès handicapés de l'école matern.Perrault (AD'AP)	0,00	1 322,40	1 322,40	
D21312-292*211	acquis.portail p/école maternelle Perrault	10 000,00	0,00	10 000,00	
D2183-292*212	acquis.d'un tableau interactif p/école élémentaire	0,00	8 000,00	8 000,00	
D2184-292*211	acquis.mobilier p/salle de classe de l'école maternelle Perrault	0,00	2 617,24	2 617,24	
		32 000,00	11 939,64	43 939,64	
D2128-293*412	réhabilitation arrosage automatique du terrain de football	5 000,00	0,00	5 000,00	
D2128-293*412	acquisition de buts + filets p/terrain de football communal	0,00	2 600,00	2 600,00	
D2128-293*824	aménagt parking au 39 grand rue (anciennt Dona Maria)	0,00	3 964,00	3 964,00	
D2128-293*824	aménagt/équipement de l'aire de camping-car - local poubelles	0,00	4 000,00	4 000,00	
		5 000,00	10 564,00	15 564,00	
		total D	818 410,14	228 166,24	1 046 576,38
		total R	1 018 592,38	27 984,00	1 046 576,38

◆ ◆ ◆ ◆ ◆

N° 042/2019 ◆ Approbation de la convention relative à la mission ADS avec l'ATIP.

Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal :

La Commune de Soufflenheim a adhéré à l'Agence Territoriale d'Ingénierie Publique (ATIP) par délibération n° 049/2015 en date du 28 mai 2015.

En application de l'article 2 des statuts, l'ATIP assure pour les membres qui le souhaitent les missions suivantes :

- L'accompagnement technique en aménagement et urbanisme,
- L'assistance à l'élaboration de projets de territoire,
- L'instruction administrative des demandes, déclarations et autorisations d'urbanisme.

L'exécution de ces missions nécessite l'utilisation de données issues du système d'information géographique propre à l'ATIP et permet d'enrichir les données existantes.

Par délibération du 4 décembre 2018, le comité syndical de l'ATIP a adopté les modalités d'intervention de l'ATIP relatives à la mission Système d'Information Géographique ainsi que les contributions correspondantes.

La mission proposée comprend les éléments suivants :

- La mise à disposition de l'outil informatique de consultation SIG Intragéo,
- La formation à l'utilisation de l'outil et une assistance auprès des utilisateurs,
- La mise à disposition des différentes couches de données (cadastre, données environnementales etc...) détenues par l'ATIP,
- Une veille juridique, une animation métier et une expertise en matière d'information géographique.

Cette mission donne lieu à la contribution annuelle fixée pour l'année 2019 à :

- 100 Euros pour les communes, avec mise à disposition d'1 ou 2 comptes d'accès nominatifs,
- 50 Euros pour la mise à disposition de chaque compte d'accès nominatif supplémentaire.

La mise à disposition de l'offre SIG donnera lieu à l'établissement de la convention spécifique transmise à chaque conseiller lors de la présente réunion.

Le Conseil Municipal,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.5721-1 et suivants,
 - Vu l'arrêté préfectoral du 29 juin 2015 portant création du Syndicat mixte à la carte « Agence Territoriale d'Ingénierie Publique » et l'arrêté modificatif du 2 juillet 2015,
 - Vu la délibération du 4 décembre 2018 du comité syndical de l'ATIP adoptant les modalités d'intervention de l'ATIP,
 - Après avoir entendu l'exposé du Maire et sur sa proposition,
 - Après discussion, délibération et vote à mains levées unanime,
- 1) Approuve la convention correspondant à la mission Système d'information géographique, telle que présentée.
 - 2) Prend acte du montant de la contribution 2019 relative à cette mission fixée par le Comité Syndical de l'ATIP :
 - 100 Euros pour les communes, avec 1 ou 2 comptes d'accès nominatifs,
 - 50 Euros par compte d'accès nominatif supplémentaire.
 - 3) Dit que :
 - La présente délibération fera l'objet d'un affichage à la mairie durant deux mois,
 - La présente délibération sera transmise à M. le Préfet du Bas-Rhin et à M. le Président de la Communauté de Commune du Pays Rhénan,
 - La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs de la Commune.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆

N° 043/2019 ◆ Approbation de la convention partenariale dans le cadre du Contrat Départemental du Territoire d'Action Nord pour le renforcement de l'offre sportive à destination des collégiens du Collège Albert Camus de Soufflenheim.

Le Maire expose :

Le Syndicat Intercommunal du Collège Albert Camus de Soufflenheim et Environs (SICES) a sollicité le concours financier du Conseil Départemental du Bas-Rhin pour différents travaux de modernisation des installations sportives, programmés entre 2018 et 2020.

Afin de pouvoir bénéficier d'une aide au titre du Fonds d'attractivité et de développement, le Syndicat a dû trouver un co-financier. Le Président a donc sollicité l'aide du Cercle Culturel et Sportif Aloysia de Soufflenheim qui possède une section basket et qui par ailleurs bénéficie de la location gratuite du gymnase pour ses entraînements de basket. Par courrier en date du 5 mars 2019, le Président du Cercle Culturel et Sportif Aloysia de Soufflenheim a assuré que l'association participera financièrement aux travaux de modernisation des équipements sportifs à hauteur de 4.000,00 Euros.

Un projet de convention pour le renforcement de l'offre sportive à destination des collégiens du Collège Albert Camus de Soufflenheim a été établi par le Conseil Départemental du Bas-Rhin. Cette convention sera conclue entre le Département du Bas-Rhin, la Commune de Soufflenheim et le Syndicat Intercommunal du Collège Albert Camus de Soufflenheim et Environs et en partenariat avec l'équipe d'enseignants d'éducation physique et sportive du Collège Albert Camus de Soufflenheim et le club de Basket du Cercle Culturel et Sportif Aloysia de Soufflenheim.

Selon les termes de la convention, les engagements des partenaires sont les suivants :

- le Syndicat s'engage à garantir l'accès des collégiens au gymnase et aux espaces extérieurs contiguës,
- la Commune de Soufflenheim s'engage à mettre gratuitement à disposition du Collège Albert Camus le centre sportif et culturel Le Céram (espaces sportifs et espaces culturels) et à mettre à disposition gratuitement du Département une fois par an Le Céram pour l'organisation d'une manifestation ou d'un événementiel,
- le Département du Bas-Rhin s'engage à co-financer les travaux de réhabilitation du gymnase et du terrain de football.

Le Conseil Municipal,

- Après avoir entendu les explications détaillées du Maire et sur sa proposition,
- Après discussion, délibération et vote à mains levées unanime,

décide :

- 1) D'approuver la convention partenariale dans le cadre du Contrat Départemental du Territoire d'Action Nord pour le renforcement de l'offre sportive à destination des collégiens du Collège Albert Camus de Soufflenheim, entre le Département du Bas-Rhin, la Commune de Soufflenheim et le Syndicat Intercommunal du Collège Albert Camus de Soufflenheim et Environs et en partenariat avec l'équipe d'enseignants d'éducation physique et sportive du Collège Albert Camus de Soufflenheim et le club de Basket du Cercle Culturel et Sportif Aloysia de Soufflenheim, telle que présentée,
- 2) D'autoriser Mme HAASSER Mireille, Adjointe au Maire, à signer ladite convention, ainsi que toute pièce en relation avec cette affaire, au nom de la Commune (le Maire signera la convention en tant que Président du SICES).

◆ ◆ ◆ ◆ ◆

N° 044/2019 ◆ Décision de principe pour la mise en place d'une agence postale communale.

Le Maire expose :

Suite à divers échanges avec la Direction Régionale de La Poste, il a été décidé de mettre en place une agence postale communale afin d'éviter la disparition du service postal local. Les modalités suivantes ont été définies avec la Direction Régionale :

- Un engagement financier d'un montant de 20.000,00 Euros TTC maximum pour l'aide à l'installation de l'agence postale sur présentation de factures,
- Le versement d'une prime d'installation de 3.114,00 Euros à l'ouverture de l'agence représentant trois mois d'indemnités mensuelles par La Poste,
- Le versement d'une indemnité mensuelle de 1.038,00 Euros par La Poste,

- Une convention d'occupation pour la relocalisation de facteurs dans la pièce « receveur » sera mise en place pour un montant de 200,00 € par mois,
 - La prise en charge par La Poste du mobilier nécessaire à l'installation de l'agence postale (guichet, armoire, présentoirs) y compris le coffre,
 - La pose d'une enseigne extérieure spécifique par La Poste,
 - La prise en charge des équipements informatiques, de la liaison internet ainsi que de la maintenance et de la formation par La Poste.
- L'ouverture est prévue cette année.

Le Conseil Municipal,

- Après avoir entendu les explications détaillées du Maire et sur sa proposition,
- Après discussion, délibération et vote à mains levées unanime,

décide :

- 1) De donner son accord de principe pour la mise en place d'une agence postale communale dans les locaux de La Poste actuelle sise 13 Grand'Rue,
- 2) Une convention relative à l'organisation d'une agence postale communale sera proposée au Conseil Municipal lors d'une prochaine séance. Celle-ci reprendra les modalités énoncées par le Maire ci-dessus.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆

N° 045/2019 ◆ Divers.

- ◆ Le Maire informe le Conseil Municipal que l'Association du Quartier des Etangs a été dissoute.
- ◆ Mme BARTH Odette, Conseillère Municipale, donne lecture d'un communiqué par lequel elle souhaite s'exprimer par rapport à la délibération n° 31/2019 du 27 mars 2019 (demande de prise en charge du fioul pour le Beau Manoir de Fouchy – ACL Saint Joseph), sachant que son mari est le Président de l'association concernée.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆

La séance est close à 21h50.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆

Le procès-verbal du Conseil Municipal en date du 3 avril 2019 comporte les délibérations n° 037/2019 à 045/2019 :

- N° 037/2019 ◆ Approbation du Budget Primitif 2019 du Budget Annexe de la Forêt.
- N° 038/2019 ◆ Fixation du taux des taxes communales applicables en 2019.
- N° 039/2019 ◆ Attribution de subventions diverses.
- N° 040/2019 ◆ Constitution de provisions pour risques.
- N° 041/2019 ◆ Approbation du Budget Primitif 2019 du Budget Principal de la Commune.
- N° 042/2019 ◆ Approbation de la convention relative à la mission ADS avec l'ATIP.
- N° 043/2019 ◆ Approbation de la convention partenariale dans le cadre du Contrat Départemental du Territoire d'Action Nord pour le renforcement de l'offre sportive à destination des collégiens du Collège Albert Camus de Soufflenheim.
- N° 044/2019 ◆ Décision de principe pour la mise en place d'une agence postale communale.
- N° 045/2019 ◆ Divers.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆